

Image not found or type unknown



Resiliation de mutuel associatif

Par **marc75ben**, le **24/02/2011** à **21:06**

Bonjour, j'ai souscrit un mutuel il y a plusieurs années chez ASSU2000 mon échéance est au 1er mars 2011. J'ai envoyé un courrier recommandé le 15 février car je me suis rendu compte que la date d'anniversaire était proche en leur invoquant la loi Châtel et précisant qu'il aurait dû m'envoyer un avis d'échéance 3 mois avant la date anniversaire ce qu'ils n'ont pas fait bien sûr !! J'ai reçu ce jour un courrier simple et voilà leur réponse :
"Je ne peux tout de même pas répondre favorablement car votre contrat est un contrat du groupement à adhésion facultative souscrit par le biais de l'association ACADIA et qu'il se trouve donc exclu du champ d'application de la loi Châtel".
Vous devinez ma question comment arrêter ce contrat qui augmente tous les ans avec des remboursements ridicules !! Quel risque ai-je si je fais opposition au prélèvement ?